

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.10.03 Convocation du 17.10.2003

Compte rendu affiché le 24 octobre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

**Objet : Subvention Complémentaire  
"COMITE de JUMELAGE"**

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BELLOT.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Mme. BROSSARD par Mme DESVIGNES, Mme WYMAN par Mme BOUHEY, Mme ZUILI par Mme GLATARD.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que pour financer, en partie, l'échange scolaire traditionnel entre la commune et Alpirsbach, ville jumelée, il y a lieu de prévoir l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 Euros** au profit du "**Comité de Jumelage**".

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget 2003,
- Décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 500 Euros** au profit du "Comité de Jumelage"
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 octobre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2003

- de la publication 19 décembre 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 18 décembre 2003